



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

Christian SIMON
Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique du VAR
Maire de LA CRAU
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Conseiller Régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pôle « Concours et Examens Professionnels »

Objet : Recensement des besoins Concours et
Examens Professionnels 2021.

N/REF : CS/RU/MB/DTB/RH/2021-833
Affaire suivie par : Jean Baptiste RATTI
Courriel : Jean-baptiste.ratti@cdg83.fr
Tél. : 04 83 16 82 50

à

**Mesdames et Messieurs
Les Maires
Les Présidents
Des Etablissements Publics Communaux
Des O.P.H.L.M.
De la Caisse du Crédit Municipal,
Monsieur le Président
du Conseil Départemental**

La Crau, le 18 février 2021

Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue,

Afin de préparer le calendrier des concours et examens professionnels 2022, le dossier de recensement des besoins est téléchargeable sur notre site internet www.cdg83.fr. Il devra nous être retourné, revêtu de votre signature et du cachet de la collectivité au plus tard **le vendredi 28 mai 2021**.

Pour information, quelques chiffres du recensement précédent :

64.71% de dossiers nous ont été retournés : 34.91% de dossiers avec déclarations – 29.80% de retour néant.

Déclarations par filière :

	Administrative	Technique	Sociale	Animation	Sécurité	Sportive	Culturelle	Artistique
Concours	38.47%	35.81%	5.91%	5.33%	2.09%	0.93%	0.46%	0.46%
Examen Prof.	46.86%	33.76%	2.77%	8.12%	2.77%	0.92%	4.43%	0%

J'attire votre attention sur l'importance du recensement, outil incontournable, nous permettant d'élaborer un calendrier des concours et examens professionnels suffisamment étoffé et varié, pour répondre aux besoins des collectivités et des agents territoriaux de notre département.

Ce calendrier suit le prévisionnel national, cependant le CDG83 reste à votre écoute en matière d'organisation de concours et examens professionnels de catégorie C, notamment dans les

filiales technique et médico-sociale. Cet état est uniquement indicatif, il ne vaut pas déclaration légale de vacance de poste.

Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre le responsable du Pôle Concours.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour Christian SIMON,
Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du VAR,

et, par délégation,

Le 2ème Vice-Président,
René UGO
Maire de SEILLANS

